

Archives

Le handicap, une chance pour la civilisation

samedi 15 janvier 2011

Le texte qui suit fait suite à une question des lecteurs du site [blogelection2012](#)

La place que nous réservons au handicap dans notre société révèle son état. Ou bien il s'agit d'une société totalitaire, qui exclut ou même extermine les plus vulnérables, ou bien d'une société fondée sur l'égalité des droits et des chances, dans laquelle chacun participe au projet de solidarité et de progrès pour le bien commun de tous les vivants et des générations futures. **Faire des citoyens handicapés des acteurs de leur vie, c'est créer une dynamique de la participation au cœur même de notre société ; ce n'est donc pas simplement assurer la justice la plus élémentaire en leur faveur, c'est prouver par des actes que l'on s'engage à élever à la dignité d'homme tous les individus de l'espèce humaine. C'est donc agir aussi en notre faveur à tous, en respectant la part d'humanité qui est en chacun d'entre nous.**

Là est aujourd'hui le problème. Car de belles déclarations de principe ne sont trop souvent pas suivies d'effet. Nous disposons en effet de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, du 11 février 2005, et d'un ministre, Mme Marie-Anne Montchamp, qui est personnellement et sincèrement attachée à rendre justice à ces personnes. Cependant, elle se trouve dans un gouvernement qui s'est engagé à renflouer les établissements financiers plutôt qu'à accroître les budgets de la solidarité et de l'intégration sociales. Aussi, les mesures prises en application de la loi de 2005 sont insuffisantes, financièrement et socialement, et les mesures complémentaires qui seraient nécessaires ne sont pas prises, parce que la tête et l'argent sont ailleurs.

Lorsque les emplois sont supprimés dans les milieux scolaires et médicaux ; lorsque l'accès aux soins est rendu plus coûteux pour les plus faibles (franchise médicale annuelle de 50 euros, puis de 50 centimes pour chaque boîte de médicaments prescrits, accroissement de la charge individuelle par journée d'hôpital, projet de faire davantage prendre en charge par les malades les frais de maladies chroniques et de longue durée...) ; lorsque des mesures sont prises sans concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées et les parents d'enfants handicapés, l'on crée une logique politique opposée à celle de la justice en faveur des personnes handicapées. Déjà, des mesures facilitant l'euthanasie volontaire, qui sont proposées au Parlement, constituent un premier pas vers un mépris intolérable de la vie humaine dont on frémit de voir les conséquences pour les handicapés.

Aussi, mon engagement est-il de changer radicalement de priorités, en remettant l'homme avant les spéculations et les profits financiers, en refusant la loi du Fonds monétaire international, de la Banque centrale européenne et des grandes banques d'affaires, aujourd'hui privilégiée. Je me bats pour que dans les faits, les moyens soient réellement donnés d'exprimer l'égalité des droits des citoyens en faisant respecter le droit à la compensation des conséquences des handicaps.

Le vouloir, c'est se battre pour changer la règle du jeu de notre société, tant au niveau national qu'international. C'est là le point de départ, sans lequel prétendre bien agir se réduit à un discours de dame patronnesse. Ma politique vis-à-vis du handicap s'inscrit donc dans un ensemble qui seul

peut lui donner sens et moyens de se faire. En un mot, **arrêter le démantèlement systématique du programme du Conseil national de la Résistance, que réclame ouvertement le MEDEF, reprendre le combat contre les féodalités financières et rétablir l'esprit des Pierre Laroque est la condition de départ pour une politique de justice et de progrès sociaux dont notre action dans le domaine du handicap est le révélateur.**

Cette action, qui sera un des piliers de mon projet, comprend les points suivants :

1) AIDES ET INTERVENTIONS DE L'ETAT EN APPLICATION DES PRINCIPES DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES ET DE NOTRE LOI DU 11 FÉVRIER 2005.

sensibiliser l'ensemble des Français, par une campagne simple et directe, à la situation du handicap. Aujourd'hui, il y a 5 millions d'handicapés en France, soit 10% de la population, et une personne sur quatre est directement ou indirectement touchée. Une prise de conscience plus grande est nécessaire pour que nous puissions tous nous regarder en face. Le prochain Président doit déclarer les années à venir années du handicap, pour rattraper au moins le retard que nous avons sur beaucoup d'autres pays européens, à niveau de développement comparable, et innover pour manifester que le mot « République » a un sens.

obtenir la compensation de l'Etat en faveur des départements concernant la prestation de compensation du handicap (PCH). Aujourd'hui, la PCH dont on a bénéficié 717 000 personnes a coûté 843 millions d'euros aux collectivités pour seulement 509 millions de contrepartie de l'Etat. C'est scandaleux pour la PCH comme pour l'Aide personnalisée d'autonomie et le Revenu de solidarité active, qui souffrent du même abandon par l'Etat. Dans ces trois cas, et ici en particulier en faveur d'une PCH réévaluée, l'Etat doit tout simplement faire son devoir.

augmenter l'Allocation pour adulte handicapé (AAH) au niveau SMIC, avec un suivi de l'inflation réelle et non de l'inflation calculée sur des bases ne correspondant pas aux besoins des personnes handicapées. Il est scandaleux qu'aujourd'hui le montant maximum de l'allocation, pour une personne qui ne dispose d'aucunes ressources, soit à peine supérieur à 700 euros !

doubler le montant de la PCH, qui aujourd'hui s'élève à peine au dessus de 100 euros.

rétablir les aides en faveur de l'embauche de salariés handicapés, la baisse du montant des contributions versées par les entreprises n'étant pas totalement justifiée par un meilleur respect de leurs obligations en matière d'emplois de personnes handicapées. Une vérification plus rigoureuse s'impose, ainsi qu'au besoin un abondement par l'Etat.

faciliter réellement le cumul entre l'AAH et les revenus du travail sans diminuer le montant perçu par les personnes concernées.

soutenir les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et leur permettre de remplir réellement leur rôle de guichet unique pour information, accompagnement et conseil en matière d'aide et d'insertion professionnelle. Elles ne doivent pas simplement assurer une aide pour remplir des formulaires mais devenir des centres actifs. Pour cela, elles doivent en recevoir les moyens, par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le Conseil général et l'Etat. En

tout cas, un dispositif pérenne doit être mis en place pour apurer le montant cumulé de la dette du ministère du Travail à leur égard (ici aussi, il s'agit de crédits non versés par l'Etat).

une meilleure orientation au niveau des MDPH permettra de mieux orienter l'insertion des handicapés dans les entreprises et pour les cas plus spécifiques, dans les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), où les salaires doivent être supérieurs au SMIC et la motivation assurée par une gestion par projets.

créer un répertoire national des compétences nourri et reconnu par les deux univers de l'éducation nationale et de l'entreprise. Un Fonds d'intégration pour les personnes handicapées doit être créé pour les aider à se préparer au monde du travail en fonction du répertoire ainsi défini.

ne jamais fermer les centres spécialisés et médicalisés par mesure d'économie financière. Il est plus que souhaitable que les enfants handicapés soient intégrés à la vie scolaire, mais non parce qu'une place à l'école coûte dix fois moins cher qu'en structure adaptée. Surtout, il est nécessaire de créer plus de places dans les foyers pour enfants autistes, ainsi que des foyers d'accueil médicalisé pour autistes adultes. Notre pays est en retard sur ce point, ce qui est inadmissible.

ne pas réduire le nombre d'enseignants et renforcer le secteur médico-social en effectifs. Un personnel soignant spécialisé doit être prévu pour les enfants handicapés lourds (handicap mental) et une formation des enseignants doit être organisée pour les préparer à accueillir les enfants handicapés. Cette formation doit être intégrée dans les études des Ecoles normales. Un corps d'enseignants spécialisés et détachés doit être créé pour porter conseil aux autres enseignants. Tous les ans, pour vérifier que l'enfant handicapé bénéficie réellement du projet, il faut réunir thérapeutes, parents et enseignants au sein d'une commission d'intégration de l'enfant au milieu scolaire, suivant une pédagogie différenciée adaptée à chaque enfant. Il faut faire du « sur mesure » pour tous.

Enfin, la présence d'un enfant handicapé dans une classe n'est pas... un handicap mais un enrichissement pour les autres élèves. Encore faut-il que les enseignants, formés comme nous l'avons dit, forment à leur tour leurs élèves à cette vie en commun, cette unité dans la diversité qui est la base de toute République.

2) MESURES COMPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE DE LOGEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ.

Ces mesures constituent l'environnement indispensable dans lequel les aides et interventions de l'Etat pourront prendre tout leur sens et étendre leur portée publique.

A) En matière de logement et de scolarité

une aide pour permettre aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs doit être mise en place afin qu'ils puissent financer le coût des modifications rendant leur logement plus accessible aux personnes handicapées, en particulier celles à faible revenu. Ici l'Etat doit

intervenir, mais aussi les collectivités territoriales et l'Europe.

des Bourses pour étudiants subissant une invalidité permanente doivent être prévues pour payer leurs frais de logement indépendant, leurs frais de scolarité et l'achat de leurs livres, ainsi que les services qui leur sont indispensables (preneurs de notes, appareils en braille etc.).

B) En matière de travail

une aide aux handicapés prévoyant de créer leur entreprise doit être prévue, après examen par le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées.

une aide à la constitution de plateformes de télétravail. Il s'agit de regrouper en un lieu socialisé et facile d'accès télétravailleurs handicapés et non handicapés, avec une cantine et un service de transport assurés. L'idée est d'organiser un travail en commun, pour briser l'isolement à domicile des télétravailleurs, et d'assurer l'intégration sociale entre travailleurs d'entreprises et de secteurs d'activités différents, handicapés ou pas.

C) En matière d'accessibilité générale

permettre aux personnes handicapées de maîtriser les lieux urbains. Il ne s'agit pas seulement de rendre les lieux accessibles, ce qui est loin d'être le cas partout, mais de rendre la lecture de la ville accessible. Pour les aveugles et les malvoyants, cela signifie la mise à disposition de plans et horaires en braille ou d'un système vocal dans toutes les gares routières et ferroviaires, ainsi que la fabrication de tickets de bus, de tram et de train écrits en braille, ainsi que la pose de bandeaux podotactiles sur les passages piétons. Etablir des dépose-minute près des commerces, afin de pouvoir déposer une personne handicapée et venir la rechercher.

augmenter le nombre de places de stationnement pour personnes handicapées, avec pour objectif d'en avoir dans chaque ville un pourcentage correspondant au moins à celui de la moitié du nombre d'handicapés y résidant. Munir progressivement les places d'un dispositif permettant de savoir à distance si elles sont libres ou pas.

contraindre les établissements bancaires à mettre à disposition des distributeurs automatiques de billets accessibles en fauteuil.

3) AUTRES DOMAINES

Les personnes handicapées doivent aussi pouvoir avoir accès au monde.

tourisme : mettre progressivement en place une organisation nationale permettant aux personnes handicapées d'être considérées tels des touristes comme tous les autres. Mettre à leur portée leur ville et des lieux nouveaux dans leur pays et dans le monde est essentiel à leur intégration sociale.

accessibilité numérique : elle est prévue par les textes, mais il faut s'en donner les moyens réels.

aide aux pays en développement : il est nécessaire de faire communiquer et coopérer les personnes handicapées de notre pays avec celles de pays en développement. Les expériences comme celles d'ateliers de réparation de cycles en Guinée, organisés par l'Association des handicapés et des personnes en situation difficile en Guinée, sont très enrichissantes. La formation pour y être employé s'y conjugue à des cours d'alphabétisation, emploi et éducation se soutenant ainsi mutuellement. La France s'honorerait en soutenant davantage ce type d'expériences, en y associant personnes handicapées et non handicapées de notre pays. Il y a 650 millions de personnes handicapées dans le monde, dont près de 450 millions vivent sous le seuil de pauvreté dans les pays en développement. Une réelle expérience de développement mutuel pourrait devenir le noyau d'une coopération internationale entamée par des villes jumelées, mais qui devrait recevoir les moyens de s'étendre.

CONCLUSION

L'on voit ainsi que le handicap est un révélateur politique. On dira, en prenant conscience de ces suggestions, inspirées à la fois par les Mouvements pour les handicapés, les travaux du Comité national consultatif des personnes handicapées et une expérience politique personnelle, que c'est trop cher, qu'on ne peut pas tout faire en même temps et que c'est bien beau, mais utopiste. Il est vrai qu'au sein du système financier, monétaire et social existant, qui ne respecte plus la dignité de la personne humaine, il en est bien ainsi. C'est la raison même pour sortir de ce système injuste en se battant pour rétablir la priorité de la personne humaine et des capacités créatrices, contre un ordre destructeur qui traite les êtres humains comme des mouchoirs jetables après usage et nous mène au chaos si rien n'est fait pour l'inverser.

Je dirais plutôt, comme Jaurès, que le monde serait beau si toutes les idées que nous avons pouvaient être réalisées. Elles ne le seront jamais toutes, mais dès aujourd'hui, il faut prendre la direction de développement mutuel vers laquelle elles pointent. Ainsi, ou bien on considère les personnes handicapées comme un formidable potentiel pour notre société et on le réalise, ou bien on admet l'univers utilitariste et pragmatique dans lequel nous vivons, et une forme de barbarie s'installera plus vite qu'on ne le pense. La question du handicap définit en effet vers quel horizon et dans quel sens nous sortirons de la crise de civilisation dans laquelle nous sommes plongés.

Jacques Cheminade